

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Bregy, Philipp-Matthias (cvp/pdc, VS) NR/CN, Reimann, Lukas (svp/udc, SG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, 2015 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
MWST	Mehrwertsteuer
UWG	Bundesgesetz gegen den unlauteren Wettbewerb
VVAG	Verordnung über die Pfändung und Verwertung von Anteilen an Gemeinschaftsvermögen
ZTG	Zolltarifgesetz

CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
LCD	Loi fédérale contre la concurrence déloyale
OPC	Ordonnance concernant la saisie et la réalisation de parts de communautés
LTaD	Loi sur le tarif des douanes

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

MOTION
DATUM: 26.09.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Lukas Reimann (udc, SG), le **droit de douane imposé selon le poids pour les voitures de tourisme engendre** non seulement **une charge administrative disproportionnée**, mais semble également désuète. L'importation des voitures de tourisme est soumise à la TVA et à l'impôt sur les véhicules automobiles. De plus, l'art. 8 de la loi sur le tarif des douanes (LTaD) impose une taxe supplémentaire selon le poids du véhicule. Alors que les recettes de ce tarif douanier correspondent à moins d'un pour cent du produit imposé sur l'importation de voitures de tourisme, il entraîne des frais administratifs conséquents pour les douanes et les entreprises. Le parlementaire Reimann propose donc la suppression de ce droit de douane.

Le Conseil fédéral s'est prononcé en défaveur de la motion. Tout d'abord, il rappelle que ces droits de douane sont liés à des accords internationaux qui ne peuvent pas être révoqués si facilement. Puis, il précise qu'un rapport sur la simplification des formalités douanières (14.3014) est en cours.

Le Conseil national a adopté la motion par 122 voix contre 60 et 1 abstention. Le camp rose-vert a été rejoint par 10 voix du PDC, mais cela n'a pas pesé lourd dans la balance.¹

MOTION
DATUM: 05.07.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Lukas Reimann (udc, SG) souhaite supprimer le **droit de douane imposé selon le poids pour les voitures de tourisme**. Selon lui, cette charge désuète engendre une fardeau administratif disproportionné.

Par 5 voix contre 4 et 2 abstentions, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) propose à sa chambre de rejeter la motion. Elle explique que le projet du Conseil fédéral sur l'abolition unilatéral des droits de douane sur les produits industriels, mis en consultation, répond à la demande du parlementaire.

La motion, adoptée par le conseil national en 2018, a été rejetée, sans discussion, par la chambre des cantons.²

POSTULAT
DATUM: 18.12.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

De nombreux consommateurs et consommatrices helvétiques utilisent des portails de comparaison en ligne pour guider leur choix de consommation. Or, ces portails de comparaison en ligne perçoivent des commissions. Le parlementaire Reimann (udc, SG) estime donc qu'il est nécessaire de **renforcer la transparence des comparateurs en ligne** afin de ne pas tromper le consommateur.

Le Conseil fédéral a considéré que la volonté du postulat entraînerait une ingérence de l'Etat dans l'économie privée, et qu'une tromperie d'un comparateur en ligne relevait de la loi sur la concurrence déloyale (LCD). Il a donc recommandé un rejet du **postulat**. L'objet a été **classé**, faute d'examen dans le délai indiqué.

Gesellschaftsrecht

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 12.11.2015
DAVID ZUMBACH

Im November 2015 gab die Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats (RK-NR) einer parlamentarischen Initiative Reimann (svp, SG) Folge, welche das Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs (SchKG) dahingehend anpassen will, dass eine **Verarrestierung von Liquidationsanteilen von Schuldner ohne Wohnsitz in der Schweiz** möglich wird. Dadurch soll es im Ausland wohnhaften Schuldner, die in der Schweiz über Vermögenswerte verfügen, erschwert werden, sich ihren Gläubigern zu entziehen. Die Kommission fasste ihren Entscheid bei einer Enthaltung mit 17 zu 0 Stimmen.³

Étant donné la révision de l'article 2 de l'**ordonnance sur la saisie et la réalisation de parts de communautés** (OPC), la commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a proposé à sa chambre de classer l'initiative parlementaire de Lukas Reimann (udc, SG). L'objet a été classé sans discussion.⁴

1) BO CN, 2019, p.1632

2) BO CE, 2019, pp.431; Communiqué de presse CER-CE du 10.04.2019; Rapport CER-CE du 08.04.2019

3) Medienmitteilung RK-NR vom 13.11.15

4) BO CN, 2018, p.1151; Communiqué de presse CAJ-CE; Communiqué de presse CAJ-CN; Communiqué de presse CAJ-CN; Rapport CAJ-CN